

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le **10** du mois de **décembre** à **19h00**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge ZURITA, Maire.

Présents : Mme Valérie DELAMARE, M. Franck DELAMARE, M. Michel FLECHELLE, M. Jérôme HEQUETTE, M. Fabrice LAURAIN, Mme Nathalie NETO, M. Ludovic RODRIGUES, Mme Stéphanie WEBER.

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Christophe GAILLARD donne procuration à M. Serge ZURITA, Mme Karine TORRES donne procuration à Mme Valérie DELAMARE, M. Didier ERAMBERT donne procuration à M Jérôme HEQUETTE, M. Franck ENJUMET donne procuration à M. Fabrice LAURAIN.

Absente : Mme Lucie MAESTRI.

M. Jérôme HEQUETTE a été élu secrétaire.

Délibération n° 4 : **Approbation projet et plan de financement et demande de subventions dans le cadre de la reconstruction de l'école**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la reconstruction de l'école effondrée cet été.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 1 290 625,00 € H.T.

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention,

de solliciter de l'Etat le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Serge ZURITA